

Claude Dunand

L'affaire de l'Yonne

<http://echomonde2.wordpress.com/2008/09/21/l%e2%80%99affaire-de-l%e2%80%99yonne/>

Le deuxième élément de l'affaire de l'Yonne

Les instigateurs de ces deux affaires se connaissent depuis toujours. Ils ont fréquenté et fréquentent les mêmes divers établissements. Ils ont l'occasion de se croiser dans un bar à Auxerre (*Le seul bar ouvert de nuit grâce à l'autorisation Spéciale du Préfet*). Leur matière première est la même.

Officiellement, ces deux instigateurs ne se connaissent pas. Oui, madame !

Scinder cette affaire en deux parties a pour intérêt de créer une frontière qui stoppera les enquêteurs. Même et surtout, si l'enquêteur est le même, on ne mélange pas les deux affaires.

Ce deuxième volet de l'affaire ne mettant plus en cause une institution, l'organisateur des parties spéciales, sortes de messes noires sordides de défoulement pour personnages au dessus de tout et à la libido refoulées, se prend la totale.

Prison à perpétuelle pour : Meurtres, tortures, actes de barbaries, etc. ». La justice, c'est du sérieux ! Ça ne rigole pas !

Il faut dire que Monsieur Dunand Claude a trouvé un bon moyen de se faire de l'argent de poche. Il organise dans la cave de sa maison des séances commerciales de viols et de tortures sur enfants et sur jeunes femmes. (*Séances qui se terminent par une mise aux enchères du droit à la mise à mort de la victime, s'il vous plaît*). Cela, pour une trentaine d'individus au dessus de tout, et de tout soupçon !

Dans ces messes sordides, on y côtoie le grand monde.

Des hommes politiques, paraît-il ! Peut-être ! Mais, c'est pas sûr.

En principe, les hommes politiques de marque préfèrent prendre l'avion et, à deux heures de Paris, ils peuvent se livrer à leurs petites saloperies préférées sans prendre de risques. (*Cela, en toute impunité.*)

Dans les pays d'Afrique du nord, les gouvernants sont conciliants (*Conciliants et intéressés*). Quant à la police, elle est très protectrice envers les hôtes de prestige.

Bref, dans la clientèle de Dunand, des hommes politiques, il y en a peut-être. (*Si ça peut faire plaisir.*)

Indiscutablement, il y a des financiers et de hauts fonctionnaires, des gens au-dessus de tout. Qui sont ces financiers ? Qui sont ces hauts fonctionnaires ? Ce qui est indiscutable, c'est que ces gens au-dessus de tout ont les Préfets et des procureurs de la République dans leurs poches.

Dans l'ordre des choses, on croise dans la cave à Dunand de hauts magistrats, des procureurs, des substituts, des Préfets. (*C'est évident.*)

On y croise aussi des représentants de l'au-delà. Des ensoutanés de toutes confessions. (*Les victimes auront la chance de pouvoir se confesser avant de mourir.*)

Des flics aussi ! Certains mentionnent des policiers hauts placés. Des flics de base chargés de bricoler une éventuelle enquête.

Ces séminaires spéciaux (*réservés aux plus grandes classes*) permettent de sélectionner des individus garantis or. « Bien sous tout rapport », on pourra les installer aux positions clefs du système. Lorsque l'on a participé soit même à ce niveau de criminalité, les gros problèmes des quidams de base doivent faire doucement rigoler.

Du coup, on a failli oublier les représentants des grandes associations génératrices d'intoxications cérébrales. *(Ces humanitaires, toujours prêt à exploiter une misère vraie ou figurée pour servir le capital de la Dette publique.)*

Quoi qu'il en soit, il y a du beau monde. On se régale dans la cave de Monsieur Dunand Claude. Les voitures de luxe stationnent. Elles vont éveiller l'attention. Les immatriculations de ces voitures seront relevées.

Y a un problème !

Pour faire du fric, Monsieur Dunand Claude a de bonnes idées. Il dispose de relations sérieuses et bien placées. En revanche Monsieur Dunand Claude n'a pas la baraka.

Rare coup du destin, il arriva ce qui n'aurait jamais dû se produire !

Une victime parvint à se libérer et à s'échapper. Bien sûr, là encore, tout de suite aux yeux du procureur, le discours de la victime n'est pas crédible.

Oui ! Mais voilà ! En revanche, aux oreilles des témoins, la victime est abîmée et porte des marques de tortures indiscutables.

À ce moment, on peut penser que certains auraient aimé que la victime fut achevée à l'hôpital comme cela arrive quelques fois. Mais voilà, ce ne sera pas le cas. *(Merde !)*

En revanche quelque temps plus tard, le témoin numéro un, une infirmière est assassinée à son domicile à coups de tisonnier. Dunand qui a été laissé en liberté jusqu'à la date de son procès ne sera jamais inquiété pour ce dernier meurtre. Il n'y est pour rien, le pauvre.

On ne touche pas à d'aussi précieux collaborateurs.

Par l'immatriculation des véhicules, les enquêteurs ne parviendront jamais à remonter aux participants des réunions festives organisées par Dunand. Là encore rien d'anormal, ce sont des choses qui arrivent tous les jours.

De même, Dunand tenait un carnet dans lequel étaient mentionnés les noms de sa clientèle de luxe. Ce carnet sera perdu au cours de l'enquête. Ni le procureur, ni le Préfet ne trouveront à redire. Allez comprendre pourquoi ! On ne saura pas. Et, en quoi cela nous regarde t-il ?

Les enquêteurs sont franchement mauvais !

L'affaire criminelle leur est servie sur un plateau. Ils sont incapables de remonter une petite trentaine de personnes par l'immatriculation de leurs véhicules. De plus, ils perdent le précieux carnet dans lequel figuraient les noms des personnes recherchées.

Dans de nombreuses autres affaires non élucidées, il faudrait que ces mêmes « enquêteurs » cessent de nous raconter des histoires quand ils prétendent rechercher réellement les coupables et qu'en finale, ils ne proposent à « la justice » que des dossiers vides.

Ce qui est frappant, c'est de constater que l'affaire de l'Yonne a éclaté à la suite d'un coup du destin. L'Yonne n'est donc pas un département unique. De telles affaires sont légion en France et en Europe.

Perpétuité restreinte pour Claude Dunand.

Dunand a gardé ses bons amis. Il ne fera qu'un rapide passage en prison.

Un beau matin, les curés découvrent qu'ils ont besoin d'un chauffeur sérieux. Des chauffeurs sérieux, dignes de confiance et bien sous tout rapport, il n'en existe pas sur le marché du travail. Que faire ? Il n'y a donc pas d'autre solution que de faire sortir Dunand de prison.

En contrepartie d'une solide indemnisation financière à la charge du contribuable, les curés créent une « association » qui propose de prendre en charge la réhabilitation de Dunand. *(Pour les curés, l'argent public, c'est un peu comme leur propre argent.)*

Le prétexte invoqué est que Dunand en prison est un prisonnier modèle. Pour ma part, j'aurais plutôt pensé que puisqu'il était un prisonnier modèle, c'était une bonne raison de le laisser, en prison.

Il est aussi logique de penser que, lorsque l'on a la spécialité de Dunand, la pratique en prison de cette spécialité ne doit pas être chose aisée.

Alors qu'en liberté, de surcroît sous la haute protection des curés, le lucratif business, **business propre à asservir les hauts décisionnaires**, est l'enfance de l'art.

En principe, pour « s'arracher » proprement d'une prison, il existe une solution simple. Il suffit d'être plus dérangeant en prison qu'en liberté. C'est une évidence, Dunand connaissait.

Un dommage collatéral

Comme déjà évoqué dans cette affaire, on note la mort d'un gendarme. La version officielle est le suicide. On ne rit pas ! C'est grave !

Chacun peut constater que dans ce genre d'affaires, on se suicide beaucoup. C'est une manie, une habitude. Un virus ou un gène, c'est comme on veut ! Mais, de toutes les façons, cela se soigne. Les hôpitaux psy sont là pour cela.

Encore les mauvaises langues font observer que le gendarme n'avait aucune raison de se suicider. Il était à la veille de déposer le dossier entre les mains du juge d'instruction. Ces mauvaises langues prétendent même que le gendarme aurait été suicidé d'office. Un peu comme un Préfet signe un placement d'office *(en psychiatrie)*.

Pour ma part, je serai plus nuancé. Eh oui ! Même moi, c'est possible !

Dans une affaire criminelle de cette nature, une affaire criminelle orchestrée par les curés, le suicide reste le seul vrai moyen pour protéger efficacement sa famille.

Karl Zéro mis en examen

Karl Zéro est rattrapé par l'affaire Alègre. L'animateur, à la suite d'une longue joute juridique, a été mis en examen le 28 janvier par la juge Jeanne Duyé pour sortie irrégulière de correspondance de prison, une peine passible d'un an d'incarcération et de 15 000 euros d'amende. Il avait lu, le 1er juin 2003, dans son émission *Le Vrai Journal*, sur Canal +, une lettre du tueur en série Patrice Alègre mettant en cause Dominique Baudis dans une affaire de meurtres et de viols de prostituées. Ces accusations ne reposant sur aucun fondement, l'ancien maire de Toulouse a poursuivi ses diffamateurs. "Si j'avais la moindre chose à me reprocher dans cette affaire, je serais déjà au bagne et aux galères", rétorque l'animateur, qui affirme être "l'objet d'un véritable acharnement".

L'affaire de l'Yonne

Dans cette affaire, l'intervenant principal sera condamné à la prison à perpétuité pour : « Meurtres, tortures, actes de barbaries, etc. ». Que les âmes sensibles se rassurent. En prison, il n'y restera pas bien longtemps.

En premier lieu, cette affaire de l'Yonne sera scindée en deux parties. Il est vrai qu'un élément de cette affaire met en cause la DDASS. Cela n'est pas acceptable.

Il est hors de question de ternir l'image d'une institution. Quelle qu'elle soit ! *(Les institutions doivent rester de belles images.)*

S'il veut manger, **un « intellectuel » n'a d'issue que de valoriser l'institution qui lui remplit la gamelle et lui nettoie les crottes.**

Le reste est secondaire et ne le concerne pas.

À une époque, les quelques enseignants qui ont crus devoir dénoncer certains de leurs collègues pour actes pédo-criminels dans le cadre de leur fonction en savent quelque chose. Les pédo-criminels sont toujours en place alors que les naïfs délateurs ont été nettoyés définitivement de l'institution.

Il est préférable de casser les troubles faits plutôt que de combattre le mal.

(On se croirait chez le médecin. On brise les symptômes pour mieux protéger l'origine lucrative de la maladie.)

Bref ! Dans ce premier élément de l'affaire de l'Yonne, le procureur va considérer que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. Une dizaine de jeunes femmes qui fréquentent le même établissement, qui disparaissent et qu'on ne retrouvera jamais, c'est une chose que l'on voit tous les jours. Malheureusement, la chose est un peu vraie et c'est devenu une habitude.

Néanmoins sur cette affaire, l'intéressé, un certain Émile, finira par être rattrapé et condamné symboliquement.

Il est vrai qu'entre temps et par ailleurs, Émile s'est livré à des actes similaires pour lesquels il est déjà hébergé en prison.

Heureusement, grâce à dieu, les procureurs n'ont pas de conscience !

Alors qu'il a couvert la disparition d'une dizaine de jeunes femmes *(On ne retrouvera que quelques cadavres)*. Qu'il porte la responsabilité d'un « dommage collatéral » *(La mort d'un gendarme)*

Il suffira à ce procureur de reconnaître qu'il s'est trompé dans son jugement. Et, tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles.

L'argent va au Capital de la Dette publique.

Dès l'instant où, à l'école de la magistrature, on a appris à se débarrasser des dossiers épineux, le reste n'a plus aucune importance.

Le procureur concerné n'échappe pas à la règle. Il est préférable, **et plus lucratif**, de trafiquer les dossiers courants. Quitte à envoyer en prison, ou mieux encore en psychiatrie pour le modique coût de 300 euros/jour, 600 euros/jour, voire même 1 000 euros/jour ou plus, des personnes qui n'ont rien à se reprocher.

C'est tout bénéfique pour le capital de la Dette publique. *(Dette publique entre les mains de qui ?)*

Un dommage collatéral

Comme déjà évoqué dans cette affaire, on note la mort d'un gendarme. La version officielle est le suicide. On ne rit pas ! C'est grave !

Chacun peut constater que dans ce genre d'affaires, on se suicide beaucoup. C'est une manie, une habitude. Un virus ou un gène, c'est comme on veut ! Mais, de toutes les façons, cela se soigne. Les hôpitaux psy. sont là pour cela.

Encore les mauvaises langues font observer que le gendarme n'avait aucune raison de se suicider. Il était à la veille de déposer le dossier entre les mains du juge d'instruction. Ces mauvaises langues prétendent même que le gendarme aurait été suicidé d'office. Un peu comme un Préfet signe un placement d'office (*en psychiatrie*)

Pour ma part, je serai plus nuancé. Eh oui ! Même moi, c'est possible !

Dans une affaire criminelle de cette nature, une affaire criminelle orchestrée par les curés, le suicide reste le seul vrai moyen pour protéger efficacement sa famille.

Résumé de l'affaire Emile Louis , 1ere affaire toujours dans l' Yonne :

Sept disparitions entre 1975 et 1979. Sept handicapées légères, âgées de seize à vingt-sept ans, toutes pupilles de la DDASS. Deux cadavres seulement, retrouvés sur les indications d'un individu : Emile Louis, qui, après avoir avoué les meurtres, s'est rétracté... Vingt-cinq ans après les faits, la justice a enfin bouclé une instruction qui aura duré six ans et débouché sur le procès d'assises de l'ancien chauffeur de car, jugé dans l'Yonne en novembre 2004. Entre-temps, Emile Louis a été condamné dans le Var à une peine de vingt ans pour viol avec tortures et actes de barbarie sur sa seconde épouse et agression sexuelle sur la fille de cette dernière. Un livre à charge a été publié par sa propre fille. Enfin, le suicide du gendarme Jambert a été déclaré suspect et son corps autopsié. Autant d'éléments nouveaux qu'analyse Hubert Besson. Grand reporter à L'Yonne républicaine, il fut le premier journaliste à s'intéresser, dès 1993, à cette série de crimes et à interviewer le brave monsieur Emile. La contre-enquête qu'il présente dans cet ouvrage met en lumière les défaillances de notre système judiciaire et les errements d'institutions qui, toutes, ont failli à leur mission... (Pourquoi ?)

Tout simplement parce que le brave monsieur Emile fut le pourvoyeur de victimes d'un groupe informel dans lequel des autorités judiciaires participantes ont par la suite entravé l'enquête qui les gênait, (aidé à perdre des dossiers et des preuves), à l'identique de ce qui se passera sur Toulouse quelques années après , (parfaitement détaillé ici par le témoignage des enfants adultes de feu le magistrat Pierre Roche dans les fichiers joints b) et c) juste au dessus).

Pourquoi ces grands voyous dépravés se gêneraient-ils , puisqu'ils sont assurés d'impunité par leurs complices 3 points, qui verrouillent tous les recours possibles des médias et de toutes les institutions de Justice et policières, devant l'indifférence d'une population Française uniquement préoccupée de ses intérêts propres égoïstes !